

Elections cantonales vaudoises 2022



Offre d'émissions et règlement de La Télé

Les élections cantonales vaudoises sur La Télé

La Télé est la chaîne d'information valdo-fribourgeoise diffusée en Suisse par les câblo-opérateurs et disponible sur internet, les réseaux sociaux et les applications, en direct et en rediffusion. Elle est au bénéfice d'un mandat de service public octroyé par l'Office fédéral de la communication et répond aux exigences de la Loi sur la radio et la télévision (LRTV).

Le présent document décline l'offre des émissions et les règles de la chaîne en vue des élections cantonales vaudoises 2022.

Table des matières

<u>Les émissions produites</u>	<u>3</u>
<u>Les débats électoraux</u>	<u>3</u>
<u>Les débats pour le Grand conseil et le Conseil d'Etat</u>	<u>3</u>
<u>Les débats pour les préfectures</u>	<u>3</u>
<u>Les journaux de campagne</u>	<u>3</u>
<u>Journées de résultats</u>	<u>3</u>
<u>Règlement</u>	<u>4</u>
<u>Principes généraux</u>	<u>4</u>
<u>Règles internes et critères d'admission aux émissions</u>	<u>4</u>
<u>Contacts</u>	<u>6</u>

Les émissions produites

Les débats électoraux

Pour le premier tour, La Télé produit 3 débats électoraux. Deux grands débats d'une durée d'environ 1h15 pour le Conseil d'Etat et un grand débat de même durée sur le Grand Conseil avec les présidents de partis. Les débats se feront en direct depuis le studio de La Télé à Lausanne, les mardis 15 et 22 février 2022 pour le Conseil d'Etat et le mardi 1^{er} mars 2022 pour le Grand Conseil.

Un débat sera également mené pour le second tour des élections cantonales le mardi 29 mars 2022.

Les journaux de campagne

Tous les vendredis dès le 28 janvier, La Télé produira, dans le cadre de son journal quotidien «Radar vaudois» une capsule d'une durée d'environ 9 minutes intitulé «Le journal de campagne». Intégré à la fin du Radar, ce dernier traitera des enjeux des élections dans les différentes parties du canton, de thèmes liés à la campagne, etc. Dix capsules seront réalisées, de manière à s'intéresser aux dix districts du canton.

Journées de résultats

Les dimanches 20 mars (1^{er} tour) et 10 avril (2^e tour), toute l'équipe de La Télé sera sur le pont pour faire vivre l'événement en direct dans le cadre d'émissions spéciales.

Règlement

Cette partie fixe les règles et les principes régissant les émissions politiques en vue des élections cantonales vaudoises 2022, ainsi que des critères d'admission aux émissions électorales.

Principes généraux

1. Le traitement éditorial de La Télé est réalisé par la rédaction qui fournit un contenu journalistique indépendant. En ce sens, elle conçoit librement ses programmes et en assume l'entièbre responsabilité (art. 6 LRTV) ;
2. Les émissions doivent permettre au public de se forger sa propre opinion, les vues personnelles et les commentaires sont identifiables comme tels (art. 4 al. 2 LRTV) ;
3. Les programmes reflètent équitablement la diversité des événements et des opinions (art 4 al. 4 LRTV) ;
4. La publicité pour les partis politiques et les candidats à des élections est interdite (art. 10 al. 1d LRTV), de même que le parrainage des émissions et magazines d'information et d'actualité politique (art. 12 al. 5 LRTV) ;
5. L'enregistrement des émissions et la conservation des documents y relatifs sont assurés dans le délai minimum légal de quatre mois (art. 20 al. 1 LRTV).

Règles internes et critères d'admission aux émissions

Les règles d'application générale des émissions liées aux élections cantonales répondent aux mêmes principes que les autres émissions produites par la rédaction, soit le respect du droit commun, des principes de l'impartialité et de la diversité de l'information.

Débats pour le Conseil d'Etat:

1. Six thèmes, répartis en deux débats, seront abordés ;
2. Les rocades de candidats peuvent être opérées à la fin de chaque thème uniquement. Ce qui autorise, par soirée de débat, deux rocades par siège attribué à une entente, à un groupe ou partagé par deux groupes ;
3. Les sièges disponibles pour participer à chaque soirée de débat seront au nombre de six. Deux places seront réservées pour l'entente de droite (Alliance vaudoise) et deux places pour l'entente de gauche (Parti socialiste vaudois et Les Vert-e-s vaudois-es). Les trois autres groupes représentés au Grand Conseil se partageront les deux sièges restants.
4. La répartition des sièges restants se fera comme suit : le 5^e siège sera destiné aux Vert'libéraux et aux Libres, alors que le groupe Ensemble à Gauche et POP se partagera le 6^e siège. Chaque candidat de ces trois groupes pourra participer à l'un des six thèmes des débats. Le groupe Ensemble à Gauche et POP (6 candidats) peut se mettre d'accord sur le tournus qu'il souhaite. En fonction de leur force politique (représentation au Grand Conseil), les Vert'libéraux (3 candidats) pourront prioritairement choisir leurs

- trois thèmes de prédilection. Les Libres (1 candidate) pourront choisir l'un des trois thèmes restants.
5. Les partis ou les candidats n'appartenant à aucun groupe représenté au Grand Conseil ne participeront pas aux débats, mais seront invités pour une interview de quelques minutes dans notre journal d'information quotidien.

Débat pour le Grand Conseil (chefs de groupe)

1. Trois thèmes seront abordés lors du débat des présidents de parti pour le Grand Conseil (1^{er} mars).
2. Pour ce débat, un siège est assuré pour chacun des 4 plus grands partis politiques en termes de représentation au Parlement cantonal. A savoir l'UDC, Les Vert-e-s, le PLR et le PS.
3. Sachant que six sièges seulement seront disponibles pour les débats, les partis représentés par moins de 20 députés au Grand Conseil pourront chacun participer à l'un des trois thèmes. Les partis pourront choisir leurs thèmes de prédilection en fonction de leur représentation (nombre de députés) au Grand Conseil. A savoir que les Vert'libéraux (9 députés) auront la priorité de choix du thème devant, respectivement Les Libres (4), le POP (3) et Ensemble à Gauche (3). En cas de choix identique entre le POP et Ensemble à gauche, un tirage au sort sera réalisé.
4. Les partis non représentés au Parlement ne pourront pas participer au débat.

Contacts

Responsables des émissions

Anthony Loewer, Responsable politique vaudoise
079 508 25 19
anthony.loewer@latele.ch

Yves-Noël Grin, Rédacteur en chef
079 300 50 14
yves-noel.grin@latele.ch

La Télé Vaud Fribourg S.A.
Av. des Bergières 10
1004 Lausanne